

Informations

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **49 (1904)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

juin dernier (page 503); mais il s'adresse aux historiens plutôt qu'aux militaires.

Ceux-ci ne trouveront rien à prendre, en dépit des apparences et du titre, dans *Grande garnison*, par le capitaine von Bargenegg (Paris, Charles Eitel), et guère plus dans *Artiflots* — ceci est, paraît-il, le sobriquet des artilleurs — bien que la couverture porte « Joies et tristesses militaires ». Auteur : O'Suli. Editeur : librairie illustrée. Valeur : quelconque, plutôt faible.

Enfin j'ai reçu de Marmande, imprimerie Jules Duchen, un *Recueil spécial d'arithmétique*, contenant un très grand nombre de problèmes et de questions théoriques, à l'usage des capitaines directeurs des écoles, des officiers chargés du cours de mathématiques, des candidats aux écoles militaires de Versailles, de Saint-Maixent, de Saumur et de Vincennes, des candidats aux emplois civils, etc., etc., etc. Ouf! L'auteur de cette longue énumération (et du *Recueil spécial*) est le lieutenant P. Derennes qui a déjà publié d'autres manuels destinés à ces mêmes catégories de militaires ou à des catégories analogues.

INFORMATIONS

SUISSE

Fonds Herzog.

Fortune au 1 ^{er} janvier 1903	Fr. 21,121 45
Intérêts.	Fr. 839 35
<i>Dépenses</i> : Allocation à la bibliothèque d'artillerie de la place d'armes de Frauenfeld pour l'année 1902-1903.	Fr. 200 —
Prix au capitaine A. Fornerod, à Winterthour, pour un travail de concours.	» 500 — » 700 —
En augmentation de la fortune	Fr. 139 55
Fortune au 31 décembre 1903.	Fr. 21,271 —

La Commission du Fonds Herzog invite les officiers que cela intéresse à profiter en 1904 des revenus de cette fondation; elle les informe qu'elle disposera éventuellement d'une somme totale de 500 fr., soit pour récompenser un travail dont le sujet, relevant du domaine de l'artillerie, est laissé au

choix des concurrents, soit comme contribution à un voyage d'études militaires, ayant trait aussi à l'artillerie.

Le terme fixé pour la remise des travaux écrits est le 31 mars 1905, et les subsides pour voyage pourront être accordés, aux officiers qui s'annonceront, dans le courant de l'année.

Avec nos cordiales salutations,

Au nom de la Commission :

BLUNTSCHLI, colonel.

FRANCE

Instruction générale sur les manœuvres. — Au moment où nos officiers suisses vont être munis de la nouvelle *Instruction sur le service en campagne* dans laquelle ils trouveront un chapitre spécial sur l'organisation des manœuvres, il peut être utile de leur fournir, à titre de comparaison, un résumé de l'*Instruction générale sur les manœuvres* française, remise à jour à la date du 1^{er} janvier 1904. Ce document énumère avec une grande clarté et beaucoup de précision les applications extérieures qui doivent compléter l'instruction théorique et pratique des différentes armes.

Ces applications extérieures comprennent : les *exercices spéciaux*, concernant une arme ou un service déterminé, destinés à développer l'instruction technique de cette arme ou de ce service ; les *évolutions*, destinées à assouplir les différentes armes et les grosses unités en les mettant bien dans la main de leurs chefs : les *exercices avec tirs réels*, comportant, en principe, la mise en action de troupes de toutes armes, évoluant de concert et exécutant des tirs avec projectiles ; enfin, les *manœuvres*, destinées à apprendre aux différentes armes à combiner leur action. Ces dernières comprennent trois catégories : les manœuvres de cadres, de garnison, d'automne. Nous nous en tiendrons aux manœuvres d'automne qui seules nous intéressent dans le cas particulier.

Leur durée est généralement la suivante, y compris les marches de concentration et de dislocation : armée ou corps d'armée, 20 jours ; division d'infanterie, 15 jours ; brigades d'infanterie, 14 jours.

La préparation d'une manœuvre quelconque incombe, en principe, à l'officier général chargé de la direction de cette manœuvre.

On s'efforce de placer les troupes dans des circonstances variées, favorables au développement de l'instruction. Bien que le terrain doive, en principe, se prêter le mieux possible à l'emploi de toutes les armes, on n'hésitera pas, dans l'intérêt même de l'instruction, à choisir quelquefois des terrains difficiles, surtout si les unités qui doivent y opérer ne sont pas supérieures à une division.

« Dans l'exécution des manœuvres, il convient de s'attacher bien moins à multiplier le nombre des opérations qu'à donner à chacune d'elles tout le développement nécessaire. » Ayant ainsi posé le but à atteindre, l'*Instruction* examine avec quelque détail ce que doivent être les évolutions et les manœuvres à simple et à double action.

Les évolutions sont des exercices consistant, pour la troupe mise en jeu, dans l'application raisonnée des règlements aux différentes situations dans lesquelles cette troupe peut se trouver dès qu'elle est amenée à abandonner les formations de route, et aux divers mouvements qu'elle peut avoir alors à exécuter soit avant d'être engagée, soit au cours même du combat.

Elles doivent surtout viser l'étude du mécanisme des formations et des mouvements, ainsi que l'examen des procédés, très variables, à employer dans les différents cas.

Les mouvements et les actes partiels du combat, qui y sont successivement envisagés, peuvent être étudiés indépendamment les uns des autres, sans qu'il soit par conséquent nécessaire de les rattacher à une même hypothèse tactique.

L'ennemi est, le plus souvent, supposé. Lorsqu'il est figuré, il ne constitue qu'un simple plastron, destiné seulement à préciser l'emplacement de l'objectif.

Les formations à prendre, dans chaque cas, doivent être appropriées à la situation et au terrain et ne pas être uniquement la reproduction de formations types.

Le directeur de l'exercice fait passer successivement d'une formation à une autre ou bien fait prendre l'une d'elles inopinément ; il fait marcher et changer de direction dans les différentes formations, suivant des hypothèses et des incidents variés concernant l'ennemi ; il exerce ainsi sa troupe à se plier sans hésitation à sa volonté et aux circonstances.

Les manœuvres à simple action permettent de rompre à l'application du règlement l'unité qui opère, en la faisant passer successivement par les différentes phases d'une situation tactique déterminée, et de la préparer ainsi à la réalisation d'une action de guerre complète.

L'ennemi figuré ne reste pas inerte ; il manœuvre dans les limites fixées par le directeur.

Les manœuvres à double action constituent, à proprement parler, l'école du commandement. Les dispositions librement prises par chaque parti y introduisent un élément d'imprévu qui fait appel, d'une façon plus immédiate, aux facultés du chef : initiative, jugement, décision. Il n'y a plus, pour ainsi dire, à se préoccuper du dressage de la troupe, qui a dû se faire pendant les manœuvres à simple action : ce sont les qualités du chef qui sont mises à l'épreuve.

Il est indispensable, dit encore l'*Instruction*, de profiter des manœuvres.

pour rompre les troupes au service de sûreté. Les avant-postes et les postes chargés de la garde des issues du cantonnement doivent être établis tous les jours comme en campagne, à moins d'ordre contraire donné par le commandement, qui reste seul juge des cas où les circonstances exigent un tempérament à cette règle générale. Mais les troupes employées à ce service ne doivent comporter que l'effectif strictement nécessaire dans chaque situation particulière.

On profitera également des manœuvres pour habituer les troupes à l'installation des bivouacs et leur faire exécuter des opérations de nuit. Le directeur juge dans quelles limites il doit prescrire ces différents exercices.

Le rôle du directeur de la manœuvre est exactement celui que prévoit notre organisation des manœuvres en Suisse. Il établit le thème général formulant l'idée d'ensemble de la manœuvre, et les thèmes particuliers pour chaque parti; l'*Instruction* recommande de poursuivre une même hypothèse pendant la plus grande partie des opérations, réserve faite naturellement des exigences de la vraisemblance.

Le directeur est assisté par des *arbitres* et des *adjoints aux arbitres*. L'*Instruction* expose comme suit le rôle des arbitres :

Rôle des arbitres. — Les arbitres ont pour rôle de trancher les questions douteuses et d'éviter toute invraisemblance dans les opérations. Ils ne doivent pas intervenir dans la direction de la manœuvre.

Ils tiennent le directeur au courant de la marche et des incidents de la manœuvre. Dans ce but, ils s'attachent à se rendre compte, à tout moment, de la situation respective des troupes en présence. En vue de la critique, ils font toujours un rapport verbal ou écrit au directeur de la manœuvre.

L'arbitre doit porter son attention, non seulement sur les effectifs en présence, mais aussi sur les formations tactiques prises par les troupes, sur la manière dont elles utilisent le terrain, et sur les effets du feu.

Il a dans ses attributions, suivant les circonstances, de décider que le moment est venu, pour celui qui est attaqué, d'abandonner la position et, inversement, d'obliger la troupe qui attaque, soit à attendre l'intervention de nouveaux éléments pour continuer de progresser, soit même à rétrograder. Dans ce dernier cas, il indique la distance à laquelle la troupe devra se reformer.

Enfin, mais seulement dans des cas exceptionnels, il peut aussi décider qu'une troupe sera neutralisée en totalité ou en partie pendant le reste de la manœuvre ou seulement pendant un temps déterminé.

Les décisions des arbitres sont exécutoires de suite et sans appel; ils veillent eux-mêmes à ce qu'on se conforme aux ordres qu'ils ont donnés.

Dans la rencontre de deux détachements isolés, aux avant-postes par exemple, et en l'absence d'un arbitre, c'est le plus élevé en grade des officiers présents qui prononce, s'il y a lieu, après avoir pris connaissance de

la position des deux partis. Il rend immédiatement compte des décisions qu'il a prises.

Rôle des adjoints aux arbitres. — Les adjoints aux arbitres ont uniquement pour rôle de mettre les arbitres au courant de la marche et des incidents de la manœuvre, et de transmettre éventuellement leurs décisions, ainsi que leurs comptes rendus.

L'organisation du service des arbitres doit varier d'après l'importance et la nature des manœuvres. Il appartient à chaque directeur de la régler suivant les circonstances.



BIBLIOGRAPHIE

Le soldat impérial (1800-1814), par Jean MORVAN. Un volume grand in-8° de 520 pages. Paris, Plon et Nourrit, 1904.

Ouvrage intéressant, mais auquel on peut adresser de nombreux et graves reproches.

D'abord, il ne répond pas directement à son titre. — « Je me suis proposé de peindre le soldat, » dit l'auteur. Et c'est assurément un dessein très louable. Mais, alors, à quoi sert le long chapitre II (154 pages) consacré au matériel ? Passe encore pour l'habillement, passe aussi pour le fusil. Mais des renseignements sur les canons, sur les charrois, sur la remonte, n'est-ce pas autant de hors d'œuvre ?

D'autre part, il est évident que M. Jean Morvan a compulsé beaucoup de matériaux ; il cite beaucoup de textes, à en juger par l'accumulation des passages entre guillemets ; et pourtant on n'éprouve pas, en le lisant, une impression de sécurité. Il a composé une mosaïque qui n'a pas l'air solide. Et les références ne sont pas indiquées avec une précision rassurante.

Enfin son style est... comment dirai-je?... bien dur à avaler. J'en donnerai un échantillon qui, je pense, vous édifiera sur le caractère de cette « écriture », sur sa compacité, sur sa lourdeur, et aussi sur le décousu des développements, sur la sensation de perpétuel cahotement qu'ils donnent à l'esprit du lecteur.

Ses soldats (il s'agit de ceux de Napoléon) de moins en moins étaient des soldats de caserne. Il ne les laissait pas, en prenant ces habitudes de service intérieur, se préparer à leurs devoirs en campagne. Il les mêlait, à peine dégrossis, aux anciens qui vivaient en pays ennemi, et de ceux-ci ils contractaient l'insouciance, l'indépendance, ils s'assimilaient rapidement les droits, et demeuraient, en grande partie, inertes à leurs devoirs. Durant les haltes, les séjours, s'ils n'étaient vieux soldats, ils négligeaient de recoudre les effets trop étroits qu'on leur avait remis, et qui, dès les premières marches, craquaient aux entournures, d'entretenir leurs souliers médiocres ou leurs guêtres gênantes, sans lesquelles la chaussure restait dans la boue, se perdait. En route, du moins ils enveloppaient d'un linge la batterie de leur fusil pour la conserver sèche, apte à faire feu, et peut-être, grâce à ce soin, garder la vie.